

du conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Création des commissions thématiques

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Graziella BRUNETTI

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par renvoi de l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales, s'applique l'article L2121-22 qui donne la faculté au conseil communautaire de constituer des commissions thématiques non dotées de pouvoirs décisionnels, mais chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire.

Ces commissions sont convoquées par le Président de l'EPCI qui en est le Président de droit. Constituées librement, la composition de ces commissions doit respecter les règles de la représentation proportionnelle afin de respecter l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Lors du conseil communautaire du 30 juillet 2020, lors du débat sur le pacte de gouvernance, il a été proposé de constituer 16 commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires et conseillers municipaux pour impliquer tous les élus en fonction de leurs motivations.

Il est proposé de constituer 16 commissions thématiques réparties de la façon suivante :

COMMISSIONS THEMATIQUES
Commission 1 : Finances
Commission 2 : Evaluation des politiques communautaires, urbanisme, numérique et informatique
Commission 3 : Economie, industrie, artisanat et commerce
Commission 4 : Responsabilité environnementale
Commission 5 : Accompagnement des seniors
Commission 6 : Culture, patrimoine et enseignement musical
Commission 7 : Cohésion territoriale et pacte de gouvernance avec les communes
Commission 8 : Mobilité et cadre de vie
Commission 9 : Social et santé
Commission 10 : Enfance jeunesse
Commission 11 : Agriculture et forêt
Commission 12 : Tourisme
Commission 13 : Insertion professionnelle et Foyer des Jeunes travailleurs
Commission 14 : Travaux
Commission 15 : Eaux et assainissement
Commission 16 : Sports, loisirs et randonnées

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres » ;

CONSIDÉRANT la création de commissions thématiques au regard des domaines de compétences de la communauté d'agglomération ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- *Pour : 116*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

➤ **De valider la création des 16 commissions thématiques suivantes :**

- **Commission 1 : Finances**
- **Commission 2 : Evaluation des politiques communautaires, urbanisme, numérique et informatique**
- **Commission 3 : Economie, industrie, artisanat et commerce**
- **Commission 4 : Responsabilité environnementale**
- **Commission 5 : Accompagnement des seniors**
- **Commission 6 : Culture, patrimoine et enseignement musical**
- **Commission 7 : Cohésion territoriale et pacte de gouvernance avec les communes**
- **Commission 8 : Mobilité et cadre de vie**
- **Commission 9 : Social et santé**
- **Commission 10 : Enfance jeunesse**
- **Commission 11 : Agriculture et forêt**
- **Commission 12 : Tourisme**
- **Commission 13 : Insertion professionnelle et Foyer des Jeunes Travailleurs**
- **Commission 14 : Travaux**
- **Commission 15 : Eaux et assainissement**
- **Commission 16 : Sports, loisirs et randonnées ;**

- De valider la tenue des commissions thématiques sur tout lieu situé sur le territoire de la communauté d'agglomération dès lors que celui-ci offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2020